



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2017 à 20h15, Salle communale, Enges

Présences :

Effectif : 11

À l'appel : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Présidence : M. Thierry Adatte, Président

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Christophe Aubert, M. Quentin Hiertzeler, M. Pierre-André Geiser, M. Gilles Christen, Mme Maryline Sunier, M. Michel Vesco M. Thierry Dubois, M. Jonathan Pigeon, Mme Constanze Bonardo

Sont excusés : -

Sont absents : -

Conseil communal : M. Claude Gisiger (président), M. Michael Templer (secrétaire), Mme Vanessa Renfer, Mme Isabelle Augsburgers, M. Claude Borel.

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017
3. Révision de l'arrêté de fixation du coefficient d'impôt. Rapport à l'appui.
4. Budget 2018. Rapport à l'appui.
5. Plan financier et des tâches – 2019-2021.
6. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2017. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement (crédit d'étude), de CHF 80'000.00, concernant le plan de quartier des Clos. Rapport à l'appui.

3. Révision de l'arrêté de fixation du coefficient d'impôt. Rapport à l'appui.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

On a constaté qu'en 2016 on avait enregistré aux comptes un déficit de plus de CHF 95'000.- et c'était la 5^{ème} année consécutive que la commune enregistrerait des déficits. Les prévisions pour 2018 sont encore pires, donc le Conseil communal a réfléchi à plusieurs pistes et nous souhaitons agir sur 5 axes.

1 : Continuer ce que nous avons déjà fait jusqu'à aujourd'hui, maîtriser les charges dans la mesure du possible. Du moins celles sur lesquelles le Conseil communal a une emprise, il y'a beaucoup de dépenses qui sont imposées soit par des syndicats, soit par des décisions du Canton. Mais on constate que la maîtrise des charges est réelle puisqu'en 2015, nous avions à peu près 1,6 million de charges et qu'en 2018 on prévoit 1,4 million de charges. Nous avons vraiment économisé partout où cela était possible.

2 : Là où nous n'avons pas la compétence, on souhaite agir en concertation avec d'autres communes, nous avons notamment écrit au Conseil d'Etat pour faire part de différents problèmes qui se posent à la commune et le Conseil d'Etat a décidé de nous recevoir le 19 janvier 2018. Ça nous permettra d'attirer leur attention sur la situation d'une petite commune comme celle d'Enges, par rapport aux décisions du Canton où la mise en application de lois impliquent des nouvelles dépenses.

Une autre action politique, vous vous souvenez qu'il y avait eu un référendum lancé contre le report d'imposition des frontaliers, c'est un comité appelé RIFRONT et ce comité continue de se réunir, ce sont des communes du Littoral, et nous participons à ce groupe pour, notamment, agir, par rapport au Canton, sur différentes mesures qui vont venir, notamment la péréquation des charges.

3 : Le troisième axe et de réengager les pourparlers pour une fusion, puisque c'est de là que peut venir une solution pérenne et durable pour la commune d'Enges.

4 : Vendre les bâtiments de la commune qui ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. On en reparlera peut-être dans les divers avec la vente du hangar.

5 : La dernière mesure c'est quand-même d'agir du côté des recettes, puisqu'un des gros problèmes que l'on a, c'est que nos rentrées fiscales se sont érodées depuis

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

On a décidé de faire un budget dans les temps normaux, on a toujours ces problèmes avec les budgets. On a déjà eu le problème les années dernières, car le Grand Conseil tient sa séance généralement au mois de décembre et il y a souvent des décisions du Grand Conseil qui influencent les budgets. Nous avons pris l'option de faire le budget en tenant compte des deux points de report d'impôt des communes vers le canton. Si le Grand Conseil décide d'un seul point se sera en notre faveur, on aura moins d'impôts à reporter, et on aura des rentrées fiscales un peu meilleures. Il y a juste Lignières et Corcelles qui ont fait le choix de reporter leur budget, mais sinon toutes les autres communes font comme nous.

L'arrêté concernant la révision de la fixation du coefficient d'impôt est accepté à l'unanimité.

4. Budget 2018. Rapport à l'appui.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Résume les points importants du budget.

M. Thierry Adatte, Président :

Nous allons donc passer le budget en revue poste par poste. J'ouvre la discussion.

0 Administration générale

Mme Constanze Bonardo :

J'avais une question sur la 1ère page sous Conseil communal, charges du personnel. Est-ce que les honoraires du Conseil communal sont simplement repartis entre les 5 conseillers communaux et est-ce que le Président a plus que les autres... et les vacations est-ce que ça correspond aux jetons de présence ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Les honoraires du Conseil communal, la partie fixe c'est en fonction de la charge : CHF 1'000.- pour les membres, CHF 1'500.- le secrétaire et CHF 2'000.- pour le Président,

Mme Constanze Bonardo :

Point 3601004 Police des habitants – documents d'identité par Etat : C'est un forfait qu'on doit payer à l'Etat pour faire des passeports ? Car quand on fait son passeport on paie de toute façon son passeport.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Il y a une recette. Il y a une dépense, on doit acheter des documents et une recette quand les gens achètent une pièce d'identité

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Par exemple, pour une carte d'identité qui peut être faite autant à la commune qu'à l'Etat, quand on la fait à la commune il y a l'émolument communal, mais il y a aussi une part cantonale et à la fin de l'année le Canton nous adresse une facture pour toutes les cartes d'identité et autres documents du contrôle des habitants où l'Etat prend une part. Et ça, pour la commune c'est une charge. Ce n'est pas un forfait c'est à l'acte.

2. Formation

M. Claude Borel, conseiller communal :

Michael a soulevé la forte augmentation, ce n'est pas les coûts de l'école qui augmentent fortement c'est que le système prévoit qu'on paie l'école en fonction du nombre d'élèves qu'on a et du niveau, du degré dans lequel les élèves se trouvent. Donc en ayant eu une rentrée de 8 élèves en 1ère Harmos, ça a eu des incidences financières et en ayant en août 2018 une 2ème rentrée de 8 élèves en principe et bien ça aura des incidences financières. Donc on ne peut pas comparer les dépenses entre une année où l'on n'avait que 8-10 élèves en tout. On paie aussi pour les élèves qui sont scolarisés à l'extérieur, ce qui compte c'est la commune de domicile des parents, donc on préfère avoir nos enfants ici à Enges qu'une moitié à Enges et l'autre dans d'autres écoles.

M. Thierry Adatte, président :

Pour résumer, on paie par enfant, qu'il soit scolarisé à Enges ou à l'extérieur.

On était à l'Eorèn tout à l'heure, ils ont présenté un plan quinquennal jusqu'en 2022, il y a une augmentation substantielle qui va se faire et qui est liée à la rénovation de

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Le service intercommunal de l'eau entre Lignières, le Landeron, Cressier, Cornaux et Enges pour la gestion de l'eau potable. Au début de cette année, nous avons constaté au niveau des comptes qu'il y avait une première clé de répartition où Enges payait 5% des frais globaux des interventions. Et ces frais sont calculés d'année en année sur les interventions qui sont faites. En 2016, c'est monté à 10%. Sur votre demande, j'étais intervenu auprès de ce service pour qu'on fasse vraiment les heures qu'il était nécessaire de faire et ce service a tenu la route, on est un peu au dessus de 5% (5,7%) et c'est confirmé pour l'année prochaine. Les contrôles de qualité de l'eau sont faits de manière régulière, nos journaux sont tenus aussi de manière régulière. Mais ils font attention de ne pas dépasser ce quota.

M. Gilles Christen :

Au point 42500.04 Vente du papier : il semblerait que nous ayons gagné CHF 60.- avec cette benne du ramassage papier. Ces CHF 60.- vont à la commune ou sont-ils donnés à l'école ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est ce qui était au budget pour 2017. Mais pour l'année prochaine on propose de ne plus installer cette benne, car comme vous le voyez ça rapporte quasiment rien et il y a le transport à payer. Donc nous proposons de cesser ce ramassage du papier, d'autant plus que tout le monde va maintenant à la déchetterie intercommunale.

Ce sera indiqué dans le mémo-déchets qui sera distribué en début d'année.

M. Gilles Christen :

Est-ce qu'on propose un transport pour les personnes âgées qui n'ont pas de véhicule pour déposer leur papier à la déchetterie ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Pour l'instant nous n'avons pas eu ce genre de demande.

M. Christophe Aubert :

Faut aussi prendre en compte que la commune d'Enges a un grand domaine forestier.

9 Finances et impôts : pas de questions.

M. Thierry Adatte, président :

Par rapport aux comptes d'investissements, si j'ai bien compris il s'agit essentiellement du montant réservé au développement du quartier des Clos, CHF 80'000.-. On en discutera quand on passera à ce point là.

Je passe la parole à Christophe Aubert président de la commission financière.

M. Christophe Aubert :

Donne lecture du rapport de la commission financière.

Le budget 2018 est accepté à l'unanimité.

5. Plan financier et des tâches – 2019-2021.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Ce plan financier des tâches est une nouveauté, il découle de la nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes et donc avec la présentation du budget on accompagne désormais ce budget d'un plan des finances et des tâches pour les trois années qui suivent le budget. C'est un plan d'intention de l'exécutif, ça n'est pas une planification qui est ferme, c'est tel qu'on voit la situation pour ces années là. Il est clair que son plan sera remis à jour chaque année en fonction de l'évolution de la situation, mais aussi en fonction des informations qu'on a à disposition.

Il y a 4 points que j'aimerais souligner :

1. Le contexte cantonal, vous l'avez vu dans le rapport. Le canton doit aussi redresser ses finances, si on veut continuer d'investir le canton doit retrouver un équilibre financier et les défis qui se posent au canton ne sont pas simples. Il y a des questions lancinantes comme celles des deux hôpitaux à mettre en place qui va

meilleur équilibre au niveau de la péréquation, des charges, par exemple les charges scolaires, c'est paradoxal mais lorsque qu'on a davantage d'élèves, ça détériore nos finances. On voit bien que la répartition de ces dépenses sur une population qui est petite, plombe nos comptes. Il en va de même pour l'entretien des routes, nous avons un très grand réseau de routes qu'il faut entretenir, il faut que là, le Canton retrouve des équilibres, des mécanismes. Donc le Conseil général est invité à prendre connaissance de ce plan.

M. Thierry Adatte, Président :

J'aimerais juste ajouter, que comme tu l'as dit, le problème du coût par élève ne rentre pas dans le calcul de la péréquation. Pour les petites communes c'est assez dramatique.

Mme Constanze Bonardo :

J'aimerais demander au Conseil communal, puisque le contrat de déneigement avec l'entreprise Kobel arrive à échéance en septembre 2019, vous allez certainement analyser les solutions pour un nouveau contrat. Est-ce que c'est uniquement la compétence du Conseil communal de décider quelle solution choisir ou le Conseil général sera informé ? Peut-être que vous pouvez nous proposer 2-3 variantes ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

A ma connaissance, puisque ça fait partie du compte de fonctionnement, que ce n'est pas un investissement, je ne crois pas que le Conseil général est consulté pour ce genre de choses. Je vais essayer de prendre contact avec d'autres communes pour voir comment elles gèrent leur facture de déneigement. Car il y a différentes façons de rémunérer les entreprises. En revanche, le jour où la nouvelle solution est proposée, ça figurera dans le budget et ce sera de la compétence du Conseil général de refuser.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Il y a d'une part les règles du marché public, donc on doit faire un appel d'offre, c'est un crédit de fonctionnement assez important et on a intérêt à faire un appel d'offre pour faire jouer la concurrence pour avoir le meilleur coût pour ce service.

Nous avons discuté avec la ville de Neuchâtel pour voir si des coopérations étaient possibles. Pour vous donner un exemple quand le camion de déneigement de la Ville de Neuchâtel arrive à la Combe d'Enges il est 8h15, donc si on voulait avoir une

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Elle est garantie pour 3 ans, après c'est sûr que ça dépend de la fréquentation. L'avantage qu'on a, c'est comme la fréquentation est calculée sur l'ensemble de la ligne et qu'elle est calculée sur le tronçon le plus usité, c'est le bas qui détermine la fréquentation globale. Mais c'est vrai que c'est aussi un élément à prendre en compte.

6. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2017. Rapport à l'appui.

M. Michael Templer, conseiller communal :

La LFinEC maintenant stipule qu'il doit y avoir une révision complète tous les ans, avant c'était une fois par législature, ça augmente naturellement le coût pour la commune au lieu de CHF 3'000.- ça va passer à CHF 6'000.- ou CHF 7'000.-. Pour une petite commune, ça n'a pas beaucoup de sens, mais pour une grande commune ça en a peut-être.

La nomination de l'organe de révision est acceptée à l'unanimité.

7. Demande de crédit d'engagement (crédit d'étude), de CHF 80'000.00, concernant le plan de quartier des Clos. Rapport à l'appui.

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Ce rapport explique déjà le pourquoi de cette demande de crédit, le quartier des Clos je vous en ai déjà parlé, mais je voulais encore vous préciser 2-3 petites choses. Ce projet de construction de par sa complexité, de par son ampleur dépasse la capacité des conseillers communaux, que ce soit en termes de capacités professionnelles, mais également en termes de disponibilité. A titre d'exemple, vous savez que l'on va entrer dans une phase de négociation de contrat d'équipement, pour tout ce qui est eaux, routes, etc..., donc c'est un contrat très important pour nous, qu'il va falloir bien négocier. Pour négocier ce contrat et pour le finaliser nous avons besoin de nous entourer, notamment d'un avocat-conseil spécialisé en droit publique et droit

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Pour l'eau c'est CHF 25'000.-, le reste sera à répartir entre l'architecte-conseil, l'avocat-conseil et peut-être un aménagiste. Mais nous avons estimé à peu-près cette somme à CHF 80'000.-. C'est surtout pour les honoraires des spécialistes.

M. Michel Vesco :

C'est des études qui vont être faites, dans le cas où la conclusion serait qu'il est impossible pour Enges d'assumer un tel quartier ou alors possible mais avec un investissement exorbitant, est-ce que la commune peut à un moment donné refuser d'équiper un tel quartier ou est-ce que l'on est obligé de le faire ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Sur cette parcelle là, lors de l'ancienne législature le Conseil général a déjà pris sa décision. Maintenant, on doit aller de l'avant avec les décisions qui ont été prises à l'époque. Ce n'est pas à moi, maintenant, de dire quelles études auraient dû être faites à l'époque avant de prendre cette décision. Mais cette décision a été prise, on en est là aujourd'hui, on a une parcelle qui est constructible avec un projet de construction et la commune à un certain nombre de devoirs et d'obligations qui lui incombent. Après, nous allons devoir trouver des solutions, mais on le sait et on l'a déjà dit, ça va nous coûter assez cher dans un premier temps et on ne sait pas si le retour financier via la perception des impôts sera aussi positif qu'envisagé dans un premier temps.

M. Thierry Adatte, Président :

On parle de garantie, vous pensez qu'on peut obtenir une garantie à 100% ? Car ça reste une SA et ils font ce qu'ils veulent.

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Jusqu'à un certain point, oui c'est possible. C'est ce que nous devons prévoir dans le contrat d'équipement. Mais il est clair que nous allons quand-même devoir déboursier un certain montant, tout ne va pas être payé par le promoteur. C'est un régime transitoire ou un régime par étape qui sera prévu, c'est pour ça que nous avons besoin qu'un spécialiste se penche sur la question, pour nous couvrir un maximum.

Mme Constanze Bonardo :

La commission de l'urbanisme, nous a dit que ce plan est parti au SAT. Parce que là, vous parlez de 68 appartements à louer de 1,5 à 4 pièces. Mais comment est faite la répartition, est-ce qu'il y a plus de 4 pièces, etc.. Qu'est-ce qui est prévu dans leurs plans ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Il n'est pas encore parti au SAT.

Je ne suis pas sûre que ce soit le débat de ce soir que d'expliquer ce projet en détail. Les membres de la commission d'urbanisme ont effectivement vu la demande qui a été déposée, il y a toute une répartition d'appartements, mais je ne sais plus par cœur cette répartition, mais il y a plus de petits appartements que de grands.

Vous savez qu'il y a une demande de sanction préalable qui a été déposée il y a quelques semaines, les membres de la commission d'urbanisme ont vu ce dossier, il y a quelques commentaires qui ont été émis sur les plans, le Conseil communal a refusé de valider les plans et le SAT exige que le Conseil communal valide les plans pour qu'ils soient déposés au SAT. Ce qui fait que les plans n'ont pas pu être déposés au SAT. L'architecte est déjà au courant, ils vont recevoir les commentaires du Conseil communal avec une demande de rectification, car il y'a quelques inexactitudes dans les plans et puis, il va falloir qu'on se rencontre, idéalement, pour parler de ces plans.

Mme Maryline Sunier :

Si on accepte le plan, qu'il part au SAT et que le SAT l'accepte, est-ce qu'on peut revenir en arrière avec notre avocat-conseil ou architecte-conseil, s'il y a des modifications ou si nous devons nous couvrir par rapport à certaines choses ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Le dossier a tellement avancé du côté du propriétaire qu'il est très difficile de revenir en arrière. Le but c'est d'influencer le projet du mieux possible. L'avocat-conseil et les autres professionnels que nous voulons mandater, vont intervenir pour négocier principalement tout ce qui est contrat d'équipement, donc les impacts financiers pour la commune. Au-delà de la question du plan de quartier en lui-même au niveau construction et aménagement, c'est vraiment les aspects techniques et financiers.

nouveau système parce que c'est généralement des gens qui y perdent. Il y aura une mesure prévue par le canton pour adoucir, pour certaines classes d'âge, ce passage.

Donc dans les mesures qu'on vous soumet, il y a 3 types de mesures :

1. Un assainissement qui a déjà été décidé et qui va être fait au 1^{er} janvier 2019. Les rendements de prévoyance.ne, les placements d'avoir ne rapportent plus, et donc il a déjà été décidé que les employeurs, donc en partie les communes, comblent ces pertes de rendements et nous avons donc une somme de CHF 20'000.- et quelques à payer au 1^{er} janvier 2019. La somme a déjà été provisionnée, on l'a déjà au bilan.
2. Prévoyance.ne a un déficit de couverture technique. Pour faire simple les avoirs de la caisse ne couvrent pas entièrement tous les engagements de cette caisse et donc nous devons assurer cette couverture. Nous n'avons pas le choix, c'est une obligation au niveau de la Loi fédérale. Pour la commune d'Enges ça représente à peu près une somme globale de CHF 600'000.-, ce n'est pas de l'argent que nous allons sortir, mais c'est un engagement moral que prend la commune et ce sera marqué dans notre bilan. Donc ça concerne à peu près CHF 220'000.- par rapport à l'administration, nos employés communaux, et CHF 380'000.- pour notre part des engagements du personnel de l'éorèn.
3. La participation que le Canton estime que l'on devra faire pour assurer ces mesures de transferts entre ancien et nouveau système de prévoyance.ne représente à peu près une somme de CHF 40'000.-, qu'on devra là financer et c'est à peu près CHF 15'000.- pour le personnel communal et CHF 25'000.- pour la participation vis-à-vis du personnel de l'Eorèn.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

manière que nous puissions les transmettre au groupe E de manière officielle pour qu'ils puissent encaisser cette redevance.

M. Gilles Christen :

Les producteurs d'électricité sur panneaux photovoltaïques de façon privée, est-ce qu'ils vont leur racheter plus cher leur production ? Ou ça n'a rien à voir ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Ça n'a rien à voir avec ça. Ce dont on parle c'est uniquement pour la location du sol, mais le prix de rachat des énergies photovoltaïques ça c'est de la politique fédérale, donc c'est la confédération qui rachète ces productions locales et ils ont énormément de retard dans le traitement des dossiers de demande.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Election et nomination d'un/e Conseiller/ère communal/e.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Donne lecture de sa lettre de démission.

Au moment de la discussion, Claude Gisiger a insisté qu'il m'avait laissé savoir qu'il serait présent au comité des finances. Il m'a par la suite envoyé le mail qu'il m'avait envoyé et effectivement, c'était bien le cas.

Donne lecture du mail.

M. Thierry Adatte, Président :

Au nom du Conseil général, je te remercie pour le travail effectué, car il ne faut pas oublier qu'à une époque il y avait vraiment un manque de conseillers communaux, qui était tel que si nous restions à deux, nous risquions la mise sous tutelle et donc tu t'y es mis.

Maintenant, j'aimerais savoir si les membres du Conseil communal aimeraient commenter cette lettre. Ce n'est pas le cas.

Pourrions-nous quand-même clarifier la situation qui témoigne quand-même d'un certain déséquilibre au niveau de la communication ou au niveau des tâches. Nous

lecture qu'on nous donne qui vient de l'Etat en grande partie, qui est très complexe et qu'il y ait des personnes qui s'investissent pour continuer à fonctionner avec les difficultés qu'on a, je trouve ça admirable. Bien que j'ai été en désaccord avec la forme, je remercie Daniela et Claude et les autres membres du Conseil communal pour l'énorme travail qu'ils font.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Moi je ne souhaitais pas faire de commentaires, commencer à rectifier certaines choses. Je dirais simplement que dans la lettre, à mon sens, il est dit que Michael a été informé le 20 novembre sur les plans financiers, je pense que toutes les actions et protocoles que l'on a prouvent le contraire. Quand on est responsable des finances, à mon avis, on n'attend pas que l'on reçoive les informations, on s'investit. Je ne vais pas m'étendre davantage sur ce sujet-là, chacun a sa façon de voir les choses. Concernant l'ancien responsable des finances, je trouve un peu fort d'entendre ce que j'ai entendu ce soir et ce qui a été dit dans la lettre. A ma connaissance, Heinz Etter n'est pas parti de la commune pour Ins, par rapport à des décisions ou l'ambiance qu'il y avait au sein du Conseil communal, mais tout simplement par projet personnel. Je rappelle les fortes déclarations qu'a fait M. Etter par rapport à M. Kurt, le responsable des finances du Canton et ses idées lui appartiennent. Mais à aucun moment M. Etter a dit que c'était irrespirable de travailler au Conseil communal à Enges avec MM. Simonet et Gisiger à l'époque, même ensuite avec le renfort de Michael dès l'été passé. La seule critique je me m'étais permis de faire à Heinz Etter par rapport aux comptes 2016, car c'est lui qui avait fait le budget 2016, c'est que l'on a des estimations pour des rentrées fiscales à CHF 800'000.- et qui sont très nettement exagérées. D'équilibrer un budget en disant qu'on va mettre un peu de poudre de perlimpinpin au niveau des rentrées fiscales... c'est aussi une méthode pour présenter un budget qui est plus ou moins équilibré, mais c'est tout sauf réaliste, ce n'est pas rendre service non plus à la communauté. C'est tout ce que je me suis permis comme critique à son égard.

Mme Isabelle Augsburg, conseillère communale :

Nous n'avons pas tous pris la parole car nous nous sommes déjà exprimés lors d'une séance du Conseil communal entre nous. Mais ça ne doit pas faire peur, car je crois que la collégialité est quand-même respectée au sein du Conseil communal et chaque

15. Communications du Conseil communal

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

La vente du hangar se concrétise, un notaire a été consulté, la commission financière a donné son préavis, le Conseil communal a rendu son arrêté de validation pour cette vente et nous sommes maintenant en attente de l'arrêté de validation du Conseil d'Etat. La vente deviendra effective en 2018.

16. Divers

Mme Constanze Bonardo :

Le Chasseur quand il fait ses soirées où il y a énormément de monde, le parcage est un peu à la sauvage et les voitures se parquent le long de la petite route et si un jour il y a un camion de pompiers qui doit passer c'est impossible. Et j'aimerais demander au Conseil communal de rendre attentif le Chasseur à ce problème et veiller au parcage de ses clients.

Nous avons eu cette soirée de premiers secours avec cette question d'un défibrillateur. J'avais reçu au boulot une offre ou cette installation peut-être gratuitement faite en apposant des publicités et j'aimerais que le Conseil communal regarde s'il serait possible d'installer un défibrillateur au village. Ça pourrait être dans l'ancienne cabine téléphonique, qui serait accessible.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Par rapport au parcage, je lui en ai aussi touché un mot car je pensais aussi que c'était un peu exagéré. Mais cela dit je rassure tout le monde les camions pompiers passent, quand ils doivent passer, ils passent.... Il faudrait trouver une solution de balisage.

M. Claude Borel, conseiller communal :

A partir de la croix, nous pouvons réfléchir à poser, d'un côté seulement une interdiction de parcage. Parce que c'est à partir de là, que ça devient compliqué. Donc comme on est dans le sujet en ce moment, nous pourrions peut-être analyser les solutions, notamment pour les véhicules de secours, car ce n'est pas le but de forcer le passage.

15. Communications du Conseil communal

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

La vente du hangar se concrétise, un notaire a été consulté, la commission financière a donné son préavis, le Conseil communal a rendu son arrêté de validation pour cette vente et nous sommes maintenant en attente de l'arrêté de validation du Conseil d'Etat. La vente deviendra effective en 2018.

16. Divers

Mme Constanze Bonardo :

Le Chasseur quand il fait ses soirées où il y a énormément de monde, le parcage est un peu à la sauvage et les voitures se parquent le long de la petite route et si un jour il y a un camion de pompiers qui doit passer c'est impossible. Et j'aimerais demander au Conseil communal de rendre attentif le Chasseur à ce problème et veiller au parcage de ses clients.

Nous avons eu cette soirée de premiers secours avec cette question d'un défibrillateur. J'avais reçu au boulot une offre où cette installation peut-être gratuitement faite en apposant des publicités et j'aimerais que le Conseil communal regarde s'il serait possible d'installer un défibrillateur au village. Ça pourrait être dans l'ancienne cabine téléphonique, qui serait accessible.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Par rapport au parcage, je lui en ai aussi touché un mot car je pensais aussi que c'était un peu exagéré. Mais cela dit je rassure tout le monde les camions pompiers passent, quand ils doivent passer, ils passent.... Il faudrait trouver une solution de balisage.

M. Claude Borel, conseiller communal :

A partir de la croix, nous pouvons réfléchir à poser, d'un côté seulement une interdiction de parcage. Parce que c'est à partir de là, que ça devient compliqué. Donc comme on est dans le sujet en ce moment, nous pourrions peut-être analyser les solutions, notamment pour les véhicules de secours, car ce n'est pas le but de forcer le passage.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Pour le défibrillateur, le problème c'est de trouver un endroit où l'installer pour qu'il n'y ait pas de déprédations. Il faut qu'il soit accessible sinon ça ne sert à rien et il faut quand-même qu'il soit surveillé. La cabine téléphonique va disparaître tôt ou tard.

M. Michel Vesco :

Si je m'en souviens bien, selon la démonstration, on ne peut pas se faire mal avec ça. Si on n'essaie de l'utiliser de façon appropriée, ça ne fonctionne pas. Les enfants ne risquent pas de se « défibriler » pour essayer.

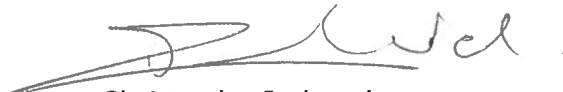
M. Thierry Adatte, Président, lève la séance à 22h26, avec ses remerciements à l'assemblée, ainsi qu'à l'administration.

Le président



Thierry Adatte

Le secrétaire



Christophe Imbaud